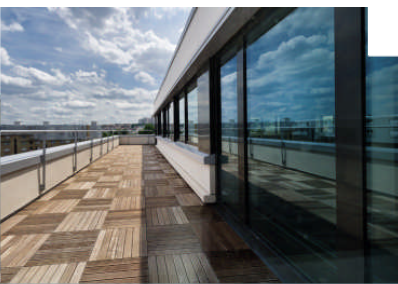
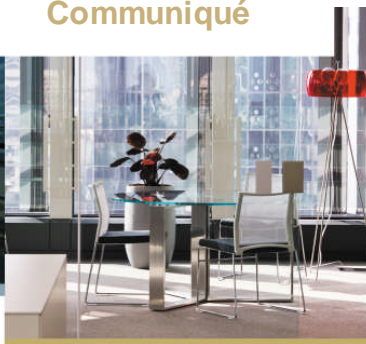


FRANCE TÉLÉCOM – REIMS



32 GRENIER – BOULOGNE BILLANCOUFT

Communiqué



CB 21 – LA DÉFENSE

FONCIÈRE DES RÉGIONS

Paris, le 5 avril 2012

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 AVRIL 2012

Les actionnaires de la Société sont invités à participer à l'assemblée générale mixte qui se tiendra le :

Mercredi 25 avril 2012 à 14 heures 30,
Pavillon Gabriel, 5 avenue Gabriel à Paris (75008).

L'avis de réunion valant avis de convocation comportant l'ordre du jour, les projets de résolutions ainsi que les principales modalités de participation et de vote à cette assemblée générale, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 19 mars 2012. L'avis de convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 4 avril 2012 ainsi que dans le journal d'annonces légales « La Semaine » en date du 5 avril 2012.

Ces avis peuvent également être consultés sur le site Internet de la Société (www.fonciere-des-regions.fr).

Les documents prévus par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la Société de lui envoyer ces documents. Pour les actionnaires titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les informations relatives à cette assemblée générale peuvent être consultées sur le site Internet de la Société et être obtenues auprès de BNP Paribas Securities Services, CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Les documents qui doivent être communiqués au titre de l'article R. 225-73-1 du Code de commerce ont été mis à disposition des actionnaires le 4 avril 2012 sur le site Internet de la Société.

Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société, dans les délais légaux, des documents prévus aux articles L. 225-115, R.225-83, et R. 225-90 du Code de commerce dans les conditions prévues à l'article R. 225-89 dudit code.

Calendrier financier :

10 mai 2012 : Chiffre d'affaires T1 2012

26 juillet 2012 : Résultats semestriels 2012

Contact :

Philippe Le Trung
Tél : + 33 (0)1 58 97 52 04
philippe.letrung@fdr.fr

Sébastien Bonneton
Tél : + 33 (0)1 58 97 52 44
sebastien.bonneton@fdr.fr

Foncière des Régions, foncière partenaire

Acteur de référence de l'immobilier de bureaux avec 9 Md€ de patrimoine composé d'actifs de qualité répondant aux besoins des utilisateurs et situés principalement en Ile-de-France, dans les Grandes Métropoles Régionales et dans le nord de l'Italie, Foncière des Régions déploie une stratégie créatrice de valeur basée sur :

- Des partenariats de long terme avec de grands locataires : Accor, Aon, Cisco, EDF, Eiffage, France Télécom, IBM, Lagardère, SNCF, Suez Environnement, Thales,...
- Une adaptation continue du patrimoine via des restructurations ou des repositionnements d'actifs et un pipeline de développements immobiliers répondant aux attentes du marché.

Le titre Foncière des Régions est coté sur le compartiment A d'Euronext Paris (FR0000064578 - FDR), admise au SRD et rentre dans la composition des indices MSCI, SBF120, Euronext IEIF « SIIC France », CAC Mid100, dans les indices de référence des foncières européennes « EPRA » et « GPR 250 », ainsi que dans l'indice éthique « FTSE4 Good ».

www.foncieredesregions.fr